

Relevé de conclusions à l'issue du Conseil de développement durable du 29 janvier 2009 à Clamart

Les principaux éléments discutés lors des commissions thématiques sont consultables dans les comptes-rendus (Cf. pièces jointes au présent envoi). Ils ont fait l'objet d'une restitution en séance plénière ce jeudi 29 janvier 2009 (Cf. support de la présentation de la séance).

Les observations ci-dessous viennent donc en complément des travaux des commissions et mettent en exergue les questions qui se posent dans le cadre de la stratégie territoriale de développement durable.

- **Le rôle du Conseil de développement durable** vis-à-vis du Projet territorial de développement durable est de proposer les pistes/sujets prioritaires pour Sud de Seine. Cela doit correspondre à des axes forts qui lient les 4 communes.
- **En termes de développement économique**, le secteur de la division Leclerc et les abords de la RD 906 sont perçus comme les zones d'activités stratégiques et de niveau communautaire.
- **Favoriser une mobilité durable** sur le territoire, et en dehors, est un objectif clair et partagé. L'amélioration des transports collectifs, le développement et l'harmonisation du réseau cyclable constituent des axes forts d'intervention. Le positionnement du Conseil de développement sur des sujets structurants est souhaité (Arc express notamment)
- **Favoriser le développement durable dans l'habitat**. Il s'agit ici de prendre en compte les trois dimensions du développement durable :
 - réduction de la consommation par l'isolation des bâtiments environnementale et mesures visant à promouvoir le développement durable dans l'habitat (gestion économe de l'eau, énergies renouvelables, tri des déchets...) pour l'entrée environnementale (lutte contre le changement climatique, préservation des ressources naturelles) avec des effets positifs sur le volet social (diminution des charges) et économique (stimulation de la filière liée aux éco-activités) ;
 - promouvoir la mixité fonctionnelle (habitat, emploi, équipements, services), sociale, générationnelle pour l'entrée sociale (cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations) avec

des effets positifs sur l'environnement notamment (diminution des déplacements routiers individuels) ;

- **La sécurité alimentaire** avec la volonté de concilier développement local et durable par la mise en place de circuits courts de consommation et l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans les établissements publics

- ...

A suivre

A la fin de la séance, il est convenu que le Conseil de développement durable attend le rendu final du diagnostic en cours de rédaction par Ramboll. Cette dernière version du diagnostic intégrera le volet des acteurs à savoir les propos des citoyens lors des Forums et les travaux des agents des villes et de la communauté d'agglomération à l'occasion des séminaires sur les marges de progrès vers un développement durable.